

REMBOURSEMENTS DES NOTES DE FRAIS

LIGUE CORSE DE JUDO

SAISON 2016/2017

SOMMAIRE :

- A. Formulaire de note de frais**
- B. Principes et bases de remboursement**
- C. Liste des évènements soumis à remboursement**
- D. Tarifs des indemnités de tenue et de représentation**

A. Formulaire de note de frais :

Le formulaire de note de frais est disponible sur le site de la Ligue Corse.

Tous les justificatifs originaux (pas de copies) doivent être adressés dans les quinze jours (aucune suite ne sera donnée passé ce délai) par courrier à la trésorière de la Ligue (23 avenue maréchal JUIN résidence Monte E Mare 20 090 AJACCIO).

Pour les intervenants joindre obligatoirement en plus le rapport de stage ou d'intervention.

Si la demande est incomplète, celle-ci ne sera pas traitée.

B. Principe et base de remboursement

A- VOITURE :

- Privilégier le covoiturage

- Remboursement par tranche kilométrique **aller/retour** - domicile/dojo (kilométrage le plus court)
- **Indiquer les noms des passagers sur la note de frais**

Comité Directeur			
Nombre des personnes	Gazoil	Super	GPL
1 PERSONNE	0.11	0.15	0.10
2 PERSONNES	0.23	0.32	0.20
3 PERSONNES	0.35	0.46	0.30
4 PERSONNES ET +	0.50	0.55	0.40

B- TRAIN :

Groupe 1 = SNCF 1^{ère} classe sur présentation de justificatifs originaux (billets)

Groupe 2 = SNCF 1^{ère} classe sur présentation de justificatifs originaux (billets)

Groupe 3 = SNCF 2^{ème} classe sur présentation de justificatifs originaux (billets)

C- AVION :

Demander l'accord préalable au président.

Remboursement sur présentation de justificatifs originaux (billet ou facture)

Si billet(s) électronique(s), joindre la carte d'embarquement

D- PEAGES, PARKING, METRO/BUS, TAXI :

- **Péage** : sur présentation de justificatifs originaux (tickets aller et retour)
- **Parking** : sur présentation de justificatifs originaux
- **Métro/Bus** : sur présentation de justificatifs originaux
- **Taxi** : Avec Accord préalable du Président sur présentation de justificatifs originaux (**3 personnes**)

E- REPAS :

Remboursement maximum selon le lieu de la manifestation :

- **Paris : 20,00 €**

- **Province : 18,00 €**

Remboursement sur présentation de justificatifs originaux

Invitation hors tarif si accord préalable (indiquer les noms des personnes invitées)

F- HOTEL :(avec accord préalable)

Remboursement maximum selon le lieu de la manifestation (*avec petit déjeuner inclus*) :

- **Paris : 50,00 €**

- Province : 42,00 €

Remboursement sur présentation de justificatifs originaux

G- AUTRES FRAIS :

Remboursement sur présentation de justificatifs originaux

Motifs qu'il convient d'exposer

Notes de bar et de téléphone non remboursées

Aucune location de véhicule n'est autorisée sauf cas exceptionnel (autorisation du Président obligatoire)

RAPPEL : Les tickets de cartes bancaires ne peuvent être considérés comme pièces justificatives

REMBOURSEMENT

Visa obligatoire du responsable budgétaire (imputation budgétaire)

Règlements par virement

D. Liste des évènements soumis à remboursement

Statutaire	Assises & Assemblée générale OTD (partie non pris en charge FND), autres réunions statutaires Assises & Assemblées générales Ligue Comités Directeurs de Ligue Commissions administratives Visites de club de la Ligue
Sportif	Compétition de ligue Commission Missions Stages
Ecole Française	Examens Missions Stages
Promotion	Actions de Ligues Autres manifestations de Ligue
FID	Formation Stages

E. Tarifs des indemnités de tenue et de représentation

Durée	E.T.R	Arbitre	Commissaire sportif	Juge examen technique
1 jour	40,00 €	30,00 €	20,00 €	40,00 €